

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

**ZYN Cool Mint 11mg****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial**

ZYN Cool Mint 11mg

**Code UFI**

HFD0-R014-900W-HV8F

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation**

Utilisation par les consommateurs

**Utilisations déconseillées**

Toutes les autres utilisations qui ne sont pas décrites dans la partie Utilisations identifiées sont déconseillées.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fiche de données de sécurité produite par****Fournisseur**

Swedish Match North Europe AB

## Adresse

Maria Skolgata 83

118 85 Stockholm

Suède

## Téléphone

+46 10 13 93 000

## Courriel

customerservice@swedishmatch.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse 145

**Disponibilité en dehors des horaires de bureau**

Oui

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008****Classification**

Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

**ZYN Cool Mint 11mg****Mentions de danger**

H302, H319, H412

**2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger supplémentaires**

EUH208 Contient de l'huile de menthe poivrée et de l'eucalyptol. Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/./en cas de malaise.

P501.1 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

**Informations complémentaires**

Contient de la nicotine.

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**2.3 Autres dangers**

Le produit ne remplit pas les critères de substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou de substance très persistante et très bioaccumulable (vPvB) selon à l'annexe XIII de REACH.

Le mélange ne contient pas de composants considérés des perturbateurs endocriniens conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations supérieures ou égales à 0,1%.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
Cellulose	9004-34-6 232-674-9 - -	30 - 50%	-	- - -	OEL (LV, CH, UK, HR, BS, FR, ID, IE, ES)
Glycérol	56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18 -	5 - 15%	-	- - -	OEL (DE, FI, FR, SK, CH, UK, PL, HR, BS, CZ)
nicotine	54-11-5 200-193-3 01-2120066934-47 614-001-00-4	<1,66%	Acute Tox. 2 - oral, Acute Tox. 2 - dermal, Acute Tox. 2 - inhalation, Aquatic Chronic 2	H300, H310, H330, H411 - -	ATE, inhalation= 0,19 mg/l ATE, dermal= 70 mg/kg bw ATE, oral= 5mg/kg bw
de l'huile de menthe poivrée	84082-70-2 282-015-4 01-2119974601-36 -	≥0,1 - <1%	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3	H315, H317, H319, H412 - -	-
de l'eucalyptol	470-82-6 207-431-5 01-2120741994-43 -	≥0,1 - <1%	Flam. Liq. 3, Skin Sens. 1B	H226, H317 - -	-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1 Description des premiers secours

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

**ZYN Cool Mint 11mg****Contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

**Ingestion**

NE PAS faire vomir. Par mesure de précaution, faites boire un verre d'eau à la personne concernée si elle est totalement consciente. Appelez un médecin en cas de symptômes.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Inhalation**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

**Contact avec la peau**

Contient des substances qui peuvent provoquer une réaction allergique cutanée.

**Contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion**

Nocif en cas d'ingestion.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitez les symptômes. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction d'incendie appropriés**

Dioxyde de carbone , Poudre , Jet d'eau pulvérisée , mousse résistante à l'alcool

**Moyens d'extinction inappropriés**

Pour des raisons de sécurité, n'utilisez pas d'extincteurs à eau à jet puissant, car ils pourraient propager et prolonger le feu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut se dégager en cas d'incendie: Dioxyde de carbone , Monoxyde de carbone , Oxydes d'azote (NOx) , Oxydes de soufre

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de protection pour les pompiers**

Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil de protection respiratoire autonome Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter la formation de poussière.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Recueillir le produit répandu.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez tout rejet dans les eaux usées, les eaux de surface, les eaux souterraines et le sol. En cas de rejet dans les cours d'eau ou le réseau d'assainissement, les autorités compétentes doivent être informées. Contactez les services d'urgence en cas de rejets importants.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures préventives pour la manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

##### Hygiène

Veillez à une bonne santé au travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservez hors de portée des enfants et loin des aliments. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aluminium Matériel adéquat pour récipients/installations: Polyéthylène

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation par les consommateurs Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition

Aucune donnée disponible pour le mélange.

##### Limites nationales d'exposition professionnelle

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs lim- ites de moy- enne d'exposi- tion ppm / mg/m <sup>3</sup>	Valeurs lim- ites à court terme ppm / mg/m <sup>3</sup>	Source	Remarque	Année
Cellulose	9004-34-6 232-674-9	- / 3 /	- / - /	SUVA	-	-
nicotine	54-11-5 200-193-3	0,07 / 0,5 /	0,14 / 1 /	SUVA	H	-
nicotine (EU)	54-11-5 200-193-3	- / 0,5 /	- / - /	Commission Directive 2006/15/EC of 7 Febru- ary 2006 establishing a second list of indicative occupational exposure limit values in imple- mentation of Council Dir- ective 98/24/EC and amend- ing Direct- ives 91/322/EEC and 2000/39/EC	Skin	-
Glycérol	56-81-5 200-289-5	- / 50 /	- / 100 /	SUVA	SSc	-

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	31,3 µg/m <sup>3</sup>	Employés	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	8,6 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	4,43 µg/kg pc/jour	Employés	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	840 µg/kg pc/jour	Employés	Sys- témiques

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	200 µg/cm <sup>2</sup>	Employés	Locaux
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	5,56 µg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	6,4 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	1,597 µg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	1,1 mg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	100 µg/cm <sup>2</sup>	Consommateurs	Locaux
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	6,4 µg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Orale	76,7 µg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	33 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Locaux
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	56 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Locaux
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	229 mg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	35,3 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Sys- témiques
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	5 mg/kg pc/jour	Employés	Sys- témiques
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	8,7 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Sys- témiques
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	2,5 mg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	2,5 mg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Eau potable	400 ng/L
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Rejets intermittents (eau douce)	30 µg/l
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Eau de mer	40 ng/L
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Intermittent releases (marine water)	3 µg/l
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Station d'épuration	2,7 mg/l
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Sédiment (eau potable)	650 ng/kg tpl
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	65 ng/kg tpl
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Sol	321 ng/kg tpl
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Eau potable	0,885 mg/l
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Eau de mer	0,0885 mg/l
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Intermittent releases (marine water)	0,85 mg/l
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Sédiment (eau potable)	3,3 mg/kg
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Intermittent releases (marine water)	0,33 mg/kg
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	PNEC	Eau potable	5,4 µg/l
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	PNEC	Eau de mer	0,54 µg/l
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	PNEC	Station d'épuration	1,8 mg/l
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	PNEC	Sédiment (eau potable)	1,3 mg/kg sédiment ps
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	0,13 mg/kg sédiment ps
de l'huile de menthe poivrée (84082-70-2/282-015-4)	PNEC	Sol	0,29 mg/kg poids sec du sol

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Aucune action n'est nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

#### Protection des yeux / du visage

Dans le cas d'une utilisation du produit final par le consommateur, les lunettes de protection ne sont normalement pas nécessaires.

#### Protection des mains

Dans le cas d'une utilisation du produit final par le consommateur, les gants de protection ne sont normalement pas nécessaires.

#### Autres protections de la peau

Dans le cas d'une utilisation du produit final par le consommateur, aucun vêtement de protection n'est normalement nécessaire.

#### Protection respiratoire

Dans le cas d'une utilisation du produit final par le consommateur, aucune protection respiratoire n'est normalement nécessaire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le rejet dans les eaux usées, les eaux de surface ou les eaux souterraines n'est pas autorisé. En cas de rejet involontaire dans les cours d'eau ou le réseau d'assainissement, reportez-vous à la partie 6. Reportez-vous à la partie 13 pour obtenir de plus amples informations sur les déchets.

### Autres

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique

Granulés

#### Couleur

blanc

#### Odeur

menthe

#### Seuil olfactif

Aucune information disponible.

#### Point de fusion / congélation

Aucune information disponible.

#### Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Sans objet. Le mélange est solide.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

**ZYN Cool Mint 11mg****Inflammabilité**

Difficilement combustible.

**Limites inférieure et supérieure d'explosivité**

Aucune information disponible.

**Point d'inflammation**

Donnée non disponible

**Température d'auto-allumage**

Aucune information disponible.

**Température de dégradation**

Aucune substance autoréactive

**pH**

8,3 - 9

**Viscosité cinématique**

Sans objet. Le mélange est solide.

**Viscosité, dynamique**

Sans objet. Le mélange est solide.

**Solubilité**

Donnée non disponible

**Hydrosolubilité**

partiellement soluble

**Coefficient de partage n-octanol / eau**

non applicable

**Pression de vapeur**

Sans objet. Le mélange est solide.

**Densité et/ou densité relative**

Donnée non disponible

**Densité relative**

Aucune information disponible.

**Densité de vapeur relative**

Sans objet. Le mélange est solide.

**Taux d'évaporation**

Sans objet. Le mélange est solide.

**Propriétés des particules**

Taille des particules Valeur médiane (µm) : d50 164µm

Méthode : tamisage

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

**ZYN Cool Mint 11mg****9.2 Autres informations**

Taux d'humidité : 30-40%

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Autres indications relatives aux conditions de stockage: cf. sous-rubrique 7.2

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : agent oxydant puissant , agents réducteurs puissants , base forte , Acide fort

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues. Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

En fonction des propriétés des composants, le mélange est classé dans la catégorie suivante: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 ATE: mélange = 302 mg/kg bw.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive	Remarques
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	ATE	5 mg/kg bw	par voie orale	-	-	Classification (légale) harmonisée.
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	ATE	70 mg/kg bw	dermique	Lapin	-	Classification (légale) harmonisée.
nicotine 54-11-5 / 200-	ATE	0,19 mg/l	Inhalation (poussières/broui	Rat	-	Classification (légale) har-

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive	Remarques
193-3			llard)			monisée.
de l'huile de menthe poivrée 84082-70-2 / 282-015-4	DL50:	2650 mg/kg bw	par voie orale	Rat	OECD Guideline 401	-
de l'huile de menthe poivrée 84082-70-2 / 282-015-4	DL50:	>5000 mg/kg bw	Contact avec la peau	Lapin	-	-

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

En fonction des propriétés des composants, le mélange est classé dans la catégorie suivante: Eye Irrit. 2

**Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient de l'huile de menthe poivrée et de l'eucalyptol . Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucun des ingrédients n'est classé comme mutagène.

**Cancérogénicité**

Aucun des ingrédients n'est classé cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucun des ingrédients n'est classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient pas de composants considérés des perturbateurs endocriniens conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations supérieures ou égales à 0,1%.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	CL50:	4 mg/l	96 heure(s)
de l'huile de menthe poivrée 84082-70-2 / 282-015-4	CL50:	3,4 mg/L	96 heure(s)

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	CL50:	11 mg/l	72 heure(s)
de l'huile de menthe poivrée 84082-70-2 / 282-015-4	CE50	2,61 mg/L	72 heure(s)

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	CL50:	0,24 mg/l	48 heure(s)	-
de l'huile de menthe poivrée 84082-70-2 / 282-015-4	CE50	2,7 mg/L	48 heure(s)	Daphnia magna

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

**ZYN Cool Mint 11mg****12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient pas de composants considérés des perturbateurs endocriniens conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations supérieures ou égales à 0,1%.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Considérations relatives à l'élimination**

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

HP 6 - Toxicité aiguë

Traitements externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**Autres**

Ne rejetez pas le produit dans les égouts. Ne laissez pas pénétrer dans le sol.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies****Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct**

non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****Étiquette**

non applicable

**Classe ADR/RID**

non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

non applicable

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

**Polluant marin IMDG**

non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

non applicable

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**Autres**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)

Valeurs limites sur le lieu de travail Valeurs MAK/BAT actuelles (publiées par la SUVA)

813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'a été établi pour le mélange ou ses composants. Aucun scénario d'exposition n'est nécessaire.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications par rapport à la révision précédente**

Version 1

**Abréviations**

ATE: Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

DNEL: Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet). Le niveau d'exposition en dessous duquel aucun effet néfaste n'est prévu.

EC50: concentration avec effet. Concentration ayant un certain effet observé ou mesuré sur 50% des organismes testés dans un délai donné.

LC50: concentration létale. Concentration létale pour 50% des organismes testés dans un délai donné.

LD50: dose létale. Dose létale pour 50 % des organismes testés dans un délai donné.

OEL: Limite d'exposition professionnelle

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (concentration prédictive sans effet). Concentration dont l'effet prévu est nul. Elle est définie comme la concentration de la substance en dessous de laquelle aucun

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

## ZYN Cool Mint 11mg

effet nocif n'est attendu dans l'environnement concerné.

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques).

SCL: Specific concentration limit (limite de concentration spécifique).

UFI: Identifiant unique de formulation

UVCB: Substance of unknown or variable composition, complex reaction products or biological material (substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques).

vPvB: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. Une substance vPvB répond aux critères de la partie 2, Annexe XIII de REACH.

### **Méthodes d'évaluation pour la classification**

Méthode de calcul

### **Signification des phrases**

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Acute Tox. 2 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 2

Acute Tox. 2 - dermal - Toxicité aiguë, par voie cutanée, catégorie de danger 2

Acute Tox. 2 - inhalation - Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Flam. Liq. 3 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3

Skin Sens. 1B - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1, sous-catégorie 1B

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H411 Toxicité pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH208 Contient de l'huile de menthe poivrée et de l'eucalyptol. Peut produire une réaction allergique.

### **Autres**

#### **Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est établie conformément à l'article 31 et à l'annexe II du règlement (n° CE) 1907/2006 REACH. L'objectif de son contenu consiste à fournir les mesures de sécurité appropriées lors de la manipulation de la substance. Le destinataire de cette fiche de données de sécurité est responsable de transmettre les informations. L'employeur informe les employés concernés des risques pour la santé et des risques d'accident liés aux substances chimiques dangereuses qui peuvent se produire sur le lieu de travail et de la manière dont il est possible d'éviter ces risques. L'employeur doit s'assurer que les employés concernés comprennent ces informations.